

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante-douzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 17 mars 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Martine Blanc	Agente de développement au Service aux collectivités
	Sylvie De Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (présidente)
	Marie-Claude Desjardins	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
MM.	Houssine Dridi	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
	Jérôme Di Giovanni	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)
Mme	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Olga Navarro-Flores	Représentante de l'École des sciences de la gestion
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Michel Plamondon	Représentant du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD)
Mme	Nicole Vézina	Représentante de la Faculté des sciences

MEMBRES ABSENTS :

Mme	Line Chamberland*	Représentante de la Faculté des sciences humaines
M.	Rémi Fraser*	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Ève Lamoureux*	Représentante de la Faculté des arts

SECRÉTAIRE :

Mme	Véronique Laffitte	Secrétariat des instances
-----	--------------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie B. de Grosbois préside la séance et madame Véronique Laffitte agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle annonce que mesdames Line Chamberland et Ève Lamoureux ainsi que monsieur Rémi Fraser prient le Comité d'excuser leur absence. Elle indique par ailleurs qu'il s'agit de la première rencontre à laquelle participe monsieur Jean-François Piché, conseiller à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), à titre de membre externe au Comité des services aux collectivités. Elle l'accueille chaleureusement et un tour de table est effectué aux fins des présentations.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Marie-Claude Desjardins, appuyée par monsieur Éric Giroux, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la 171^e assemblée du 27 janvier 2014

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Olga Navarro-Flores, le procès-verbal de la cent-soixante-et-onzième assemblée ordinaire tenue le 27 janvier 2014 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Tableau des suivis

Aucune remarque n'est soulevée.

3.2 Information des membres

Madame Martine Blanc indique qu'une rencontre réunissant 24 professeures, professeurs et les centrales syndicales se tiendra à l'Université, le 21 mars prochain. Cette rencontre a notamment pour objet de réfléchir aux enjeux relatifs à la légitimité interne et à la légitimité externe dans le contexte de renouveau syndical que vivent actuellement les centrales syndicales et de déterminer des axes de recherche communs.

Monsieur Jérôme Di Giovanni annonce qu'ACCÉSSS, en collaboration avec l'UQAM et MÉTISS, organise une demi-journée de réflexion le 3 juin prochain à l'Université concernant l'accessibilité des services de santé et des services sociaux ainsi que sur leur adaptation aux besoins des communautés ethnoculturelles. La directrice du Service aux collectivités souhaite savoir s'il est possible de s'y inscrire. Le membre le lui confirme. Il ajoute que cet événement vise à réunir une centaine de personnes et que les organisatrices, organisateurs travaillent actuellement à constituer la table ronde de la rencontre.

Madame Lise Gervais informe les membres que le lendemain, soit le 18 mars, le groupe Relais-femmes, avec la collaboration d'autres groupes, organise un forum consacré au

décrochage scolaire des filles. Elle souligne que celui-ci suscite un grand intérêt, ce dont elle se réjouit.

Madame Olga Navarro-Flores, porte-parole de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), annonce que cette association, en collaboration avec l'Université, organise les 27 et 28 mars prochain un colloque intitulé La responsabilité sociale : le grand défi de la collaboration entre les entreprises privées et les organisations de coopération internationale. Elle précise qu'il est d'ores et déjà possible de s'inscrire afin d'y participer.

Enfin, madame Sylvie B. de Grosbois mentionne que trois membres internes du Comité des services aux collectivités à savoir madame Stéphanie Bernstein, madame Olga Navarro-Flores et madame Chantal Vézina achèvent leur mandat. Également, madame Marie-Claude Desjardins et monsieur Rémi Fraser doivent prochainement lui faire part de leur intention de renouveler, ou non, leur mandat. Elle indique qu'un point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre afin de traiter de cette question.

4. Projets de formation

4.1 La réalisation multi caméra : une place à prendre pour les réalisatrices (Annexe CSAC-172-4.1)

Le premier évaluateur indique qu'il s'agit d'un projet de formation intéressant qui constitue le second volet d'une analyse qui avait déjà bénéficié d'un financement du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC). Il explique que celui-ci s'adresse à des personnes rencontrant un problème d'employabilité et devrait permettre d'apporter une certaine ouverture dans ce domaine en donnant la possibilité aux femmes réalisatrices de se familiariser avec certaines techniques qu'elles ne sont pas amenées actuellement à utiliser. Il s'interroge néanmoins sur les raisons pour lesquelles une telle formation n'est pas déjà donnée, particulièrement en considération du fait qu'il a déjà eu connaissance de cas où un cours était mis sur pied sur quelques semaines, afin de répondre à un besoin plus ponctuel.

Il attribue au projet la note globale de 79,5 %.

La seconde évaluatrice estime également qu'il s'agit d'un projet intéressant, mais note que le contenu de la formation ne semble pas pleinement adapté au public visé dans la mesure où il s'adresse à des réalisatrices disposant d'un minimum de cinq ans d'expérience et qu'il ne propose, selon elle, que des informations de base. Elle doute qu'un tel projet réponde aux besoins identifiés dans la présentation. Elle estime que ce contenu aurait pu être davantage ciselé en regard des travaux précédemment effectués sur cette question. Elle termine en soulignant en revanche que les retombées seront très bonnes, particulièrement pour les étudiantes, étudiants.

Elle attribue au projet la note globale de 77 %.

Un membre s'interroge sur les finalités d'un tel projet. Il juge en effet que s'il s'agit d'intervenir sur un problème d'accès à une fonction, une formation d'ordre technique n'est pas appropriée. S'il s'agit d'une difficulté d'ordre technique, il note qu'il serait peut-être plus adapté de trouver une solution à long terme que de former uniquement douze personnes.

Une membre regrette qu'il ne soit pas possible d'accéder aux résultats de la recherche qui a précédé la mise en œuvre de ce projet de formation. Elle estime en effet que celui-ci ne répond que partiellement aux besoins exprimés. Pour sa part, elle indique qu'il aurait été préférable de concevoir une formation plus institutionnelle en ayant notamment recours au mentorat et au réseautage.

La directrice du Service aux collectivités indique que ces remarques pourront figurer parmi les recommandations qui seront transmises au professeur. Elle ajoute que celles-ci pourront être communiquées aux membres du Comité avant de les lui faire parvenir, aux fins de la validation.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 78,3 %.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1058

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par monsieur Houssine Dridi, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 78,3 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Martin L'Abbé, professeur à l'École des médias, aux fins d'assurer la formation intitulée La réalisation multi caméra : une place à prendre pour les réalisatrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 L'intégration du genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques (Annexe CSAC-172-4.2)

Mesdames Stéphanie Bernstein et Lise Gervais, parties prenantes dans ce dossier, quittent la salle.

Le premier évaluateur estime qu'il s'agit d'un projet fort intéressant et qui témoigne d'un très bon encadrement. Il exprime néanmoins sa forte déception à l'égard du fait que les femmes immigrantes et les femmes autochtones semblent exclues d'une telle formation. Il indique qu'un ajustement lui apparaît nécessaire sur ce point, et que la pédagogie utilisée ainsi que les outils mis en œuvre devraient également être adaptés en ce sens.

Il attribue au projet la note globale de 79 %.

La seconde évaluatrice note qu'il s'agit d'un excellent projet et estime très intéressant le lien établi entre ces deux thématiques. Elle dit ne pas partager la perception de son collègue, dans la mesure où il est précisé que la formation sera adaptée aux différentes régions dans lesquelles elle sera offerte. Elle précise néanmoins qu'il semble y avoir beaucoup de contenu pour une demi-journée de formation et qu'il serait par ailleurs pertinent, dans le formulaire d'évaluation finale, de s'assurer que les personnes se sont bien approprié l'information proposée. Elle termine en soulignant la compétence des personnes responsables de ce projet.

Elle attribue au projet la note globale de 94 %.

Un membre indique qu'il serait pertinent de recommander à la professeure de revoir le contenu de la formation en regard du temps imparti. Elle suggère par ailleurs que les objectifs soient traduits en termes de résultats visés concrets.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 86,5 %.

Mesdames Stéphanie Bernstein et Lise Gervais regagnent la salle de réunion.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1059

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par le Réseau des femmes en environnement et le Réseau québécois des groupes écologistes;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par monsieur Hervé Dignard, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 86,5 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 60 heures à madame Annie Rochette, professeure au Département des sciences juridiques, aux fins d'assurer la formation intitulée L'intégration du genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

4.3 Gestion des ressources humaines dans un syndicat – Étape 2 (Annexe CSAC-172-4.3)

Madame Martine Blanc et monsieur Jean-François Piché, parties prenantes dans ce dossier, quittent la salle.

La première évaluatrice indique que ce projet constitue le second volet de la formation mise en œuvre par monsieur Daniel Beaupré. Elle souligne que celui-ci détient une solide expérience à titre de militant syndical et manifeste un grand intérêt pour les relations entre les syndicats et le patronat. Elle ajoute que ce projet de formation vise à répondre aux difficultés rencontrées par certains dirigeants syndicaux dans la gestion du personnel. Il s'agit pour les grandes centrales de se former, et de former les syndicats dans ce domaine, par une session de deux jours, au début du mois d'avril. L'évaluatrice estime que ce projet est pertinent et intéressant. Elle note cependant que le contenu de la formation mériterait d'être précisé, de même que la question de la gestion du temps. Enfin, elle note qu'il serait plus approprié de définir s'il est question de former des formatrices, formateurs, ou des personnes, attendu qu'il s'agit de deux publics très différents. Le fait de les aborder tous deux en même temps pourrait avoir, selon son opinion, des conséquences regrettables sur la qualité de la formation dispensée.

Elle accorde au projet la note de 65 %.

La seconde évaluatrice indique qu'il s'agit d'un beau projet qui aborde des enjeux importants. Elle note néanmoins qu'elle aurait apprécié avoir davantage d'information sur la teneur de la première phase du projet. Elle fait part de son doute à l'effet que les modalités de cette première phase n'ont pas été analysées aux fins d'un bilan critique et estime que l'objectif vise pour l'essentiel à ajouter du contenu, ce qui, selon elle, risque d'être moins bénéfique encore. Elle ajoute que le fait que les deux journées de formation aient déjà été planifiées l'apparente davantage à une conférence. Si une telle organisation constitue une occasion de présenter des informations pertinentes, l'évaluatrice n'est pas certaine qu'elle permettra d'atteindre l'objectif ni qu'elle favorisera un transfert de connaissances. Elle souligne néanmoins la grande expertise du professeur.

Elle accorde au projet la note de 69 %.

La directrice du Service aux collectivités souhaite attirer l'attention des membres sur le fait que, sur les 45 heures de dégrèvement demandées, seulement 15 heures seront consacrées au contact avec le public visé. Elle souligne que jusqu'à présent, le Comité a toujours veillé à une juste proportion dans la répartition entre le nombre d'heures de préparation et le nombre d'heures de contact. Or dans cette demande, près de la moitié du dégrèvement serait consacrée à la préparation. Elle souhaite donc connaître l'opinion des membres sur ce point, notamment par souci d'équité avec les autres demandes de ce type qui ont été traitées antérieurement par le Comité. Elle ajoute qu'en acceptant pour la première fois une telle répartition, un précédent serait créé. Elle invite en conséquence les membres à indiquer s'ils seraient davantage portés à réduire le nombre d'heures de dégrèvement accordé ou à ne pas recommander l'octroi du dégrèvement, le projet ayant reçu une note admissible, mais faible.

Au terme des échanges, le vote est demandé.

La directrice invite les membres à se prononcer sur le fait de refuser l'octroi du dégrèvement demandé.

Pour : 1
Contre : 8
Abstention : 1

Il est donc décidé à la majorité d'accorder le dégrèvement aux fins de formation.

La directrice du Service aux collectivités invite ensuite les membres à se prononcer sur le fait de baisser le nombre d'heures du dégrèvement octroyé afin que celui-ci soit de 30 heures et non plus de 45 heures.

Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 1

Il est donc décidé à la majorité d'accorder un dégrèvement de 30 heures.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 67 %.

Madame Martine Blanc et monsieur Jean-François Piché regagnent la salle.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1060

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Centrale des syndicats du Québec;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lafranchise, appuyé par madame Stéphanie Bernstein, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 67 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 30 heures à monsieur Daniel Beaupré, professeur au Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la formation intitulée Gestion des ressources humaines dans un syndicat – Étape 2.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
POUR : 8
CONTRE : 1
ABSTENTION : 1

4.4 L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : systèmes, narration et réflexivité (Annexe CSAC-172-4.4)

Le premier évaluateur indique que cette demande provient de cinq organismes qui ont l'habitude de travailler ensemble et qui ont déjà participé à un projet de formation. Il ajoute que cette formation en accompagnement permettra aux intervenantes, intervenants de se former à partir de leur propre expérience. Il estime qu'il s'agit d'un projet d'une grande pertinence, l'organisation sur la durée est appropriée et le transfert des connaissances très bien articulé. Enfin, les retombées pour les étudiantes, étudiants comme pour la professeure sont favorables.

Il attribue au projet la note globale de 92 %.

En l'absence du second évaluateur, la directrice du Service aux collectivités fait part aux membres des commentaires qu'il lui a transmis. La qualité du projet est soulignée, mais il s'interroge sur la place accordée aux familles. Il note que les critères d'évaluation mis en œuvre ne permettent pas de pousser très loin ce questionnement.

Il attribue au projet la note globale de 76 %.

Un membre note que la formation est destinée aux intervenantes, intervenants qui s'adresseront aux familles, ce qui rend ce questionnement inutile. Il souligne par ailleurs que ce projet, par sa conception, pourrait constituer un modèle de projet de formation en accompagnement.

Une membre précise que la remarque du second évaluateur visait peut être à mentionner que les familles n'avaient pas nécessairement été consultées sur la pertinence d'une telle formation.

Une membre indique qu'il serait pertinent que l'étudiante, l'étudiant soit intégré au comité d'encadrement.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 84 %.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1061

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.4;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Carrefour familial Hochelaga, Carrefour Parenfants, la Fondation du docteur Julien, Répit providence – Maison Hochelaga-Maisonneuve et la Maison Oxygène;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Houssine Dridi, appuyé par madame Nicole Vézina, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 84 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 90 heures à madame Suzanne Mongeau, professeure à l'École de travail social, aux fins d'assurer la formation intitulée L'intervention avec les enfants, les familles et les proches en situation de vulnérabilité : systèmes, narration et réflexivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Un régime d'assurance collective pour les organismes communautaires : Comment? Pourquoi? (Annexe CSAC-172-4.5)

Madame Lise Gervais, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle de réunion.

La première évaluatrice indique qu'il s'agit d'un projet intéressant et très pertinent qui permettrait de favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes, étudiants. Elle rappelle que les personnes employées dans les organismes communautaires travaillent dans des conditions souvent très précaires. Elle explique d'autre part que le premier volet de ce dossier, qui avait fait l'objet d'une subvention du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC), avait permis de dresser un état de la situation et d'évaluer les besoins en termes d'assurance collective. Il s'agit désormais d'orienter le projet vers les organismes communautaires afin de les aider à prendre une décision dans ce domaine quant à savoir s'ils souhaitent ou non bénéficier d'un système d'assurance collective, et si oui, selon quel modèle.

L'évaluatrice souligne que la problématique ne lui apparaît pas suffisamment documentée, que ce soit par des articles de presse ou encore par des éléments issus de la recherche précédemment menée. De plus, les modalités de la formation lui apparaissent essentiellement constituées par le don d'information, ce qui lui laisse craindre que ce projet s'apparente davantage à de la consultation. Le partage des rôles et des responsabilités lui semble également à préciser, et rien ne laisse pressentir, selon elle, qu'il s'agit d'une demande d'accompagnement. D'autre part, elle juge regrettable et problématique l'emploi du terme « convaincre » dans la présentation, attendu qu'il s'agit a priori d'aider les organismes communautaires dans leur prise de décision. Ainsi, elle estime que si le projet lui semble très pertinent, ses modalités de mise en œuvre soulèvent plusieurs difficultés.

Elle attribue au projet la note globale de 76 %.

La seconde évaluatrice indique que cette demande mériterait d'être précisée, elle souligne notamment que la partie consacrée aux évaluations comporte beaucoup de lacunes, jusque dans la rédaction. Elle relève également que dans la partie consacrée aux outils pédagogiques il n'est fait aucune mention d'outils informatiques, lesquels lui semblent cependant très importants. Elle mentionne toutefois la grande pertinence du projet et l'apport significatif qu'il pourrait constituer.

Elle attribue au projet la note globale de 84 %.

Un membre note que l'existence d'un tel besoin ne fait pas de doute et que la question est essentiellement de savoir si les organismes communautaires peuvent se permettre d'avoir un régime d'assurances collectives. Il souligne par ailleurs qu'il aurait été plus pertinent que la

demande fasse état des obstacles à la mise en œuvre d'un tel système et de proposer des moyens de lever ces obstacles.

Une membre souhaite savoir si un résumé des résultats de la première phase du projet serait disponible. Elle souligne également que l'expertise d'une professeure, un professeur dans le domaine juridique lui apparaît indispensable et aimerait savoir si cet aspect a été pris en compte dans la construction du projet.

Un membre relève à son tour la pertinence du projet, mais attire l'attention des membres sur le fait qu'il s'agit d'une question très complexe. Selon lui, s'il est possible de dispenser de l'information sur ce point, la mise en œuvre d'une formation se prête difficilement au transfert des connaissances et lui apparaît particulièrement ardue et exigeante pour les participantes, participants.

La directrice du Service aux collectivités note que ce projet, au-delà de l'intérêt qu'il soulève, présente plusieurs lacunes qui pourraient être en parties comblées par un ajout d'information, notamment issues du projet de recherche antérieur. Elle demande aux membres s'ils souhaitent inviter le professeur à présenter de nouveau son projet lors du prochain concours, à la lumière des remarques formulées lors de la rencontre d'aujourd'hui. Si tel était le cas, il serait nécessaire qu'elles, ils revoient les notes attribuées par les évaluatrices, celles-ci rendant la demande admissible. Les membres s'accordent à octroyer le dégrèvement, tout en soulignant l'importance que les commentaires soient transmis et pris en compte dans la mise en œuvre du projet.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 80 %.

Madame Lise Gervais regagne la salle de réunion.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1062

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.5;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Table nationale des corporations de développement communautaire;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Desjardins, appuyé par monsieur Jean-François Piché, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 80 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures à monsieur Claude Pichet, professeur au Département de mathématiques, aux fins d'assurer la formation intitulée Un régime d'assurance collective pour les organismes communautaires : Comment? Pourquoi?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Formation pour les coordonnateurs et coordonnatrices des équipes à la CSN (Annexe CSAC-172-4.6)

En l'absence de la première évaluatrice, la directrice du Service aux collectivités fait part aux membres des commentaires qu'elle lui a transmis. Ceux-ci sont à l'effet qu'il s'agit d'un projet très intéressant, qui cible une problématique forte.

Elle attribue au projet la note globale de 92 %.

Le second évaluateur indique que ce projet répond à un besoin exprimé par la Confédération des syndicats nationaux, mais qu'il aurait été pertinent de joindre à la demande la description de ces besoins, afin de pouvoir s'assurer de l'adéquation du projet avec ceux-ci. Il relève que les retombées pour le professeur et l'étudiant sont significatives, mais que cet aspect est moins clair pour la Confédération et pourrait de ce fait être précisé. Les modalités d'évaluation pourraient l'être également. Par ailleurs, le fait de consacrer 7 heures à la préparation du matériel et des outils pédagogiques lui semble insuffisant.

Il attribue au projet la note globale de 80,5 %.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 88,5 %.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1063

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-4.6;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Confédération des syndicats nationaux;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de formation sur cent points selon la répartition suivante : 50 points sur la pertinence sociale et 50 points sur la qualité pédagogique, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU les explications fournies et les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lafranchise, appuyé par madame Marie-Claude Desjardins, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité pédagogique de ce projet de formation et lui accorde la note de 88,5 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 30 heures à monsieur Daniel Beaupré, professeur au Département d'organisation et ressources humaines, aux fins d'assurer la formation intitulée Formation pour les coordonnateurs et coordonnatrices des équipes à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Projet de dégrèvement de recherche : évaluation des projets par le Sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 6 mars 2014
(Annexe CSAC-172-5.1)

La directrice du Service aux collectivités indique que le sous-comité de la recherche s'est réuni le 6 mars 2014 et qu'il a évalué trois projets dans le cadre du Programme de dégrèvements aux fins de recherche de type services aux collectivités. Elle précise que lors de cette rencontre, les membres se sont vus dans l'obligation de noter à l'avance un projet PAFARC qui sera soumis au concours d'avril. La notation obtenue pour le projet sera donc celle qui sera retenue lors de ce concours. Elle ajoute qu'à l'occasion de cette rencontre, l'une des demandes prenant appui sur un projet subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), les membres ont réitéré la difficulté à évaluer ce type de dossier et la nécessité d'adapter le formulaire, sans pour autant alourdir le travail des professeures, professeurs.

5.2 Béati, un modèle de philanthropie alternatif? Accompagner le changement social en le finançant (Annexe CSAC-172-5.2)

Le sous-comité de la recherche estime qu'il s'agit d'un projet intéressant et souligne son importance dans le contexte actuel, dans la mesure où il pourrait permettre d'ouvrir un débat sur la philanthropie et le support financier consenti aux groupes. La constitution du comité d'encadrement gagnerait cependant à être élargie afin d'y intégrer les étudiantes ainsi que des membres des groupes répondant aux critères de subventions accordées par la Fondation.

Également, les stratégies et les modalités de diffusion auprès de la Fondation et des groupes mériteraient d'être davantage développées afin de favoriser l'ouverture d'un débat éclairé sur la question. La qualité de l'intégration des étudiantes est soulignée.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 86 %.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1064

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des Services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par la Fondation Béati;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Sylvain Lefèvre, du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées sur les étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Gervais, appuyé par madame Olga Navarro-Flores, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fins de recherche et lui accorde la note de 86 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures au professeur Sylvain Lefèvre, du Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 La recherche : par, pour et avec les groupes de femmes (Annexe CSAC-172-5.3)

Mesdames Nathalie Lafranchise et Lise Gervais quittent la salle de réunion.

Le sous-comité de la recherche indique qu'il s'agit d'un projet d'une grande importance pour les groupes de femmes. Il est par ailleurs mentionné que le fait que sa programmation ait été relativement tardive a suscité quelques difficultés. Également, il est mentionné que l'ouverture vers une demande de financement au Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) présente une exigence supplémentaire au projet.

Le projet se voit attribuer la note définitive de 84 %.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1065

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-172-5.3;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des Services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de recherche dans le cadre des Services aux collectivités;

ATTENDU les critères d'admissibilité et le processus d'évaluation adoptés par le Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la demande formulée par Relais-femmes et le Comité contre l'appauvrissement et la pauvreté des femmes (CAP) de la Table régionale des centres de femmes de la Montérégie;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet de la professeure Nathalie Lafranchise, du Département de communication sociale et publique;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU la décision du Comité des services aux collectivités de noter chacun des projets de dégrèvement pour fins de recherche sur cent cinquante points répartis selon la pertinence sociale, la qualité scientifique, le temps exigé par le projet ainsi que les retombées sur les étudiants, et de traduire cette évaluation chiffrée par une évaluation littérale;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Vézina, appuyé par monsieur Éric Giroux, que le Comité des services aux collectivités :

DONNE un avis favorable sur la pertinence sociale et la qualité du projet de dégrèvement d'enseignement pour fins de recherche et lui accorde la note de 83,3 %;

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'autoriser un dégrèvement de 45 heures la professeure Nathalie Lafranchise, du Département de communication sociale et publique, aux fins d'assurer la réalisation de ce projet de recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Mise sur pied d'un programme de recherche sur les partenariats participatifs université-communauté (Annexe CSAC-172-5.4)

Le sous-comité de la recherche indique qu'il s'agit d'un projet intéressant qui a reçu une excellente notation lors de son évaluation par le CRSH. Il souligne néanmoins qu'outre les deux groupes déjà impliqués dans le cadre des travaux en cours, aucun autre ne sont mentionnés, ce qui donne lieu de s'interroger sur celles, ceux qui sont les partenaires pressentis. Il s'interroge également sur les retombées d'un tel projet pour les groupes et note que, si l'objectif de cette demande vise justement à définir leurs besoins respectifs, celle-ci demeure trop vague sur ce point. Le manque d'arrimage entre les différentes composantes, le projet et les objectifs proposés est également mentionné. Enfin, les retombées sociales anticipées sont estimées trop floues.

Il est décidé de ne pas octroyer le dégrèvement demandé et d'inviter la professeure à soumettre de nouveau son projet lors d'un prochain concours, à la lumière des commentaires apportés.

Mesdames Nathalie Lafranchise et Lise Gervais regagnent la salle de réunion.

6. **Rapport du sous-comité formation** (Annexe CSAC-172-6)

Par manque de temps, il est proposé de traiter ce point lors de la prochaine rencontre du Comité des services aux collectivités. Les membres acceptent de procéder ainsi. En revanche, il est entendu que la documentation requise, qui devait être distribuée en séance, sera acheminée aux membres par courriel dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la rencontre.

7. **Rapport du SAC 2008-2013** (Annexe CSAC-172-7)

La directrice du Service aux collectivités indique que le Rapport 2008-2013 du Service aux collectivités est sur le point d'être terminé, seules deux annexes restant à compléter. À ce propos, elle souhaite savoir si les membres trouveraient pertinent d'y intégrer la liste des bailleurs de fonds. Elle précise toutefois qu'elle ne dispose pas toujours du montant versé par ces derniers, l'argent n'étant pas systématiquement géré par le Service. Avant d'amorcer toute recherche sur ce point, elle voudrait s'assurer auprès d'elles, eux de l'utilité de cette information.

Un membre note qu'en effet cette liste serait très pertinente et susciterait un effet de levier appréciable. Un membre estime qu'il serait intéressant qu'une telle donnée figure dans les rapports annuels à venir, mais note que pour ce qui est de celui-ci, il importe de mesurer si une telle collecte d'information serait possible dans les délais impartis. La directrice du Service aux collectivités précise que les montants perçus sont tous connus pour ce qui regarde les deux dernières années, cet aspect ayant été travaillé collectivement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Au terme des échanges, il est décidé d'intégrer au Rapport 2008-2013 l'information des deux dernières années sur ce point. Un membre suggère également de comptabiliser les heures de bénévolat effectuées par les membres siégeant au Comité des services aux collectivités, cet indice étant lui aussi révélateur de l'ampleur de la tâche accomplie.

8. **Divers**

Une membre souhaite partager avec les autres membres le fait que, ayant quitté la salle en raison de la présentation d'un dossier dans lequel elle était partie prenante, elle a rencontré de manière informelle le vice-recteur à la Recherche et à la création, monsieur Yves Mauffette, lequel lui a fait part de son plaisir à constater la belle évolution du Service aux collectivités au cours des dernières années et des félicitations que mérite ce service. Toutes, tous se réjouissent de ces bons mots.

9. **Dépôt de documents**

D.1 **Critères d'admissibilité et d'évaluation des demandes de dégrèvements de formation**

D.2 **Programme de dégrèvement de recherche**

D.3 **Tableau des octrois dégrèvements**

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES ET 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 28 AVRIL 2014.
VL/mp